



www.anqaev.fr



N° 2017 – 08



Compte rendu de la réunion de lancement de la CLPE

La réunion du 8 décembre instaurant, sous la présidence de Monsieur Christian Estrosi, maire de Nice et Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,

propriétaire du port de Nice, la **Commission Locale de Proximité et d'Environnement du Port de Nice**, répondait à une double exigence : celle d'une administration métropolitaine en quête de consensus et d'intégration du port de Nice dans le grand projet d'une ville inscrite dans le développement durable et l'équilibre économie/écologie et celle d'un dialogue constant des autorités métropolitaines, de l'Etat et du port avec les représentants de la société civile dont, **l'Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie**.

Nous remercions vivement Monsieur Christian Estrosi pour cette belle initiative.

Les responsables de notre association sont heureux de la mise en place de cette démarche d'un dialogue constant et, surtout, de la prise en compte de leurs demandes et des contacts pris. En effet, notre requête principale, d'un alignement de la législation sur les carburants marins des ports méditerranéens français sur celle, bien plus protectrice, des mers et ports de la Manche et de la mer du Nord a été prise en compte par le Président de la Métropole qui posera, certainement par l'intermédiaire d'un député ou d'un sénateur, une question parlementaire au Gouvernement. Cet alignement obligerait, dans un premier temps, les navires à utiliser un fioul de 15 à 35 fois moins chargé en soufre, ce qui est considérable et, dans un second temps, vers 2023, à passer au Gaz Naturel Liquéfié, le GNL étant le carburant le plus propre et le moins toxique de tous.

Par ailleurs, nous avons pu évoquer publiquement les panaches de fumée toxique des navires de la Corsica Ferries et les progrès avérés de la Moby Lines en ce qui concerne le carburant, utilisation du fioul le moins polluant dès l'entrée dans la zone portuaire et dans le port, mais aussi les bruits et vibrations générés la nuit par le Moby Zaza qui reste à quai jours et nuits en cette période.

D'ailleurs, à la fin de la réunion, des séances de discussion et de travail ont été prévues avec les responsables niçois de la Corsica Ferries et de la Moby Line. Ce dialogue institutionnalisé et, aussi, informel, arrive à un moment crucial selon le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé qui soutient, selon ses experts, que 36 % des décès

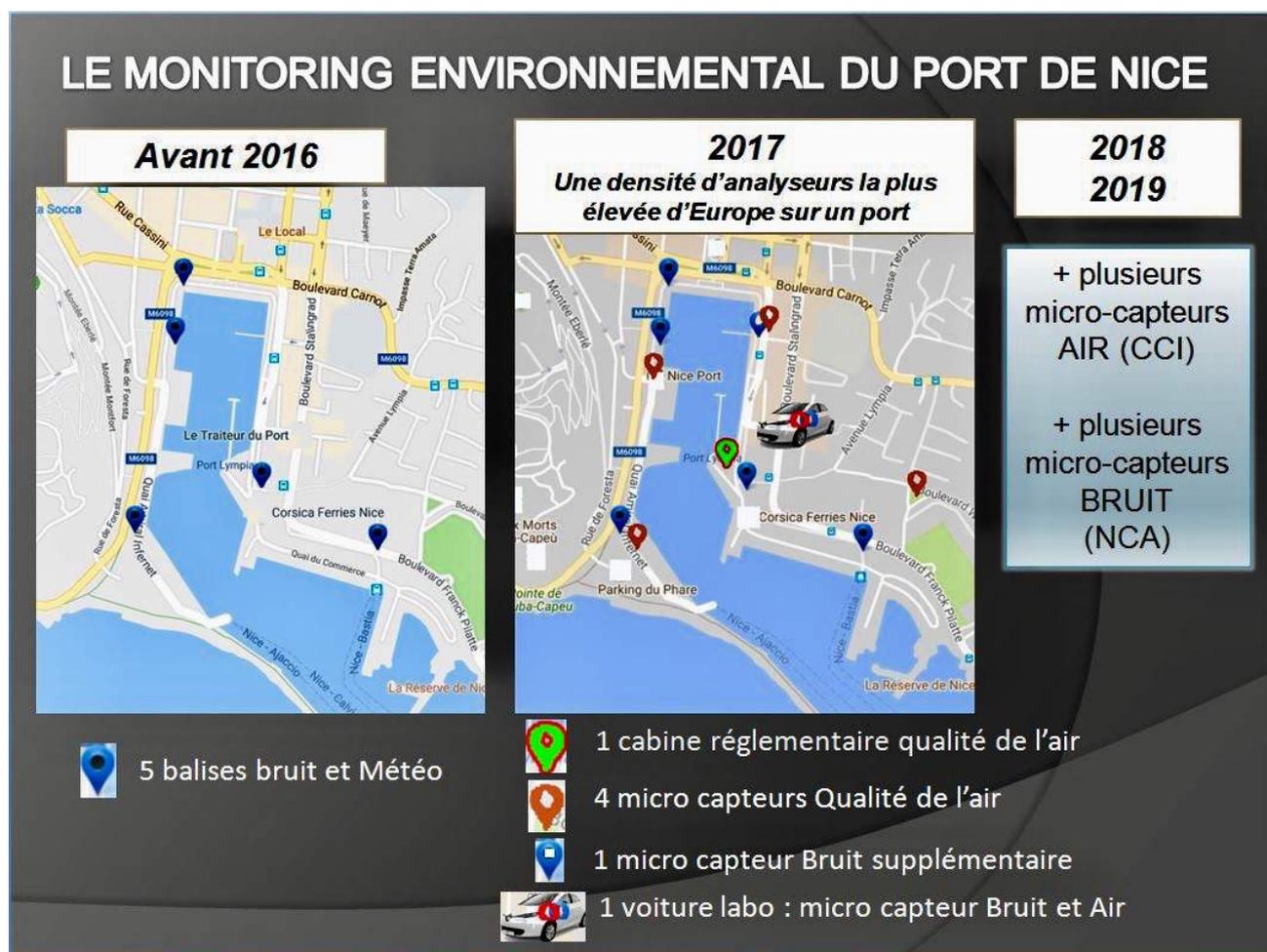


www.anqaev.fr



prématurés par AVC, 34% par cancer du poumons et 27 % par infarctus sont le résultat de la pollution aérienne et, en particulier, des particules fines. Ce dialogue institutionnalisé est aussi une nécessité juridique, le Conseil d'Etat par sa décision du 12 juillet 2017, et la Commission Européenne menaçant la France de sanctions devant la Cour de Justice de l'Union Européenne en raison des déficiences de la notre pays dans la lutte contre le bruit et la pollution de l'air demandent tous deux un programme efficace et bien articulé pour le 31 mars 2018.

Les travaux de la CLPE vont se poursuivre dans 2 commissions, environnement et circulation, auxquelles nos représentants se sont inscrits pour y participer activement.



Le Bureau de l'ANQAEV Daniel Moatti, Gérard Bonnes et Pierre Colt

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE
SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr